

**DELIBERATION N° 99/02-11 - MODIFICATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS : RECRUTEMENT D'UN
AGENT SOUS CONTRAT EMPLOI CONSOLIDE**

Monsieur REMY, Adjoint au Maire chargé du personnel, indique à l'Assemblée que les conditions d'utilisation de l'aire de jeux couverte nécessitent un renforcement des effectifs chargés d'assurer l'entretien des locaux.

Il propose de recruter un agent sous contrat emploi consolidé pour une période de cinq ans, à compter du 1er mars 1999.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner son accord pour le recrutement d'un agent en contrat emploi consolidé pour une période de cinq ans et pour une durée hebdomadaire de 30 heures, à compter du 1er mars 1999,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la D.D.T.E., ainsi que le contrat de travail,

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif pour l'exercice 1999.